



Resiliation mutuelle après un an de cotisation

Par Engie38

Bonjour

Je souhaite résilier ma mutuelle privée après un an de cotisation. Ai-je le droit de le faire sans avoir à donner un motif ?
Si oui, est-ce qu'il faut attendre la fin de la période de 1 an pour en faire la demande ?

Merci

Par ESP

BONJOUR (respect des formules de politesse).

Je vous propose ce dossier

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20314#:~:text=Vous%20pouvez%20r%C3%A9silier%20votre%20contrat,l%20avis%20d%27%C3%A9ch%C3%A9ance.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20314.[/url]

Par Engie38

Merci pour votre réponse.

Mais il me semble que le site est bloqué. Le lien ne fonctionne pas.

Par janus2

Bonjour,

Le lien donné par ESP est, en effet, incomplet...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20314#:~:text=Vous%20pouvez%20r%C3%A9silier%20votre%20contrat,l%20avis%20d%27%C3%A9ch%C3%A9ance.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20314.[/url]
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20314#:~:text=Vous%20pouvez%20r%C3%A9silier%20votre%20contrat,l%20avis%20d%27%C3%A9ch%C3%A9ance.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20314.[/url]

Par Engie38

Bonjour

Merci beaucoup pour ce lien

A la lecture de ceci

"Vous pouvez résilier votre contrat sans frais ni délai après la première année.

Cette résiliation prend effet 1 mois après que la mutuelle en a reçu notification (par lettre, mail,...)."

Je comprends que je peux résilier ma mutuelle après un an de cotisation à tout moment.

Mon contrat signé avec ma mutuelle aura un an le 31 mars prochain et après cette date, on ne peut me refuser la demande de résiliation. Est-ce bien cela ?

Merci